

SASU A CODE SERVICE

11 RUE GASTON ISRAEL
95880 ENGHIEEN-LES-BAINS
RCS NANTERRE : 918703224

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 31 JUILLET 2024

L'an 2024, le 31/07/2024, à 11 heures Monsieur Anis Sofiane AZIZANE, actionnaire unique et président de la société A CODE SERVICE, immatriculée au RCS de NANTERRE sous le numéro 918703224, et dont le siège social est situé ENGHIEEN-LES-BAINS (95880) 11 rue Gaston Israël,

Préside la séance en qualité de président Monsieur Anis Sofiane AZIZANE

Ordre du jour

1. Examen et approbation des comptes annuels de l'exercice clos le **31/12/2023** ;
2. Quitus de sa gestion à la gérance ;
3. Affectation du résultat ;
4. Examen et approbation des conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce ;
5. Vérification que la société n'est pas tenue de désigner un commissaire aux comptes ;

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer, la société n'étant pas dotée d'un commissaire aux comptes.

Le président dépose sur le bureau de l'assemblée un exemplaire des statuts de la société, le bilan et le compte de résultat arrêtés au **31/12/2023**, et sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

Le président donne lecture du rapport de gestion et commente les comptes de l'exercice écoulé qui porte sur dix-sept (17) mois du **01/08/2022 au 31/12/2023**

La discussion est ouverte, plus personne ne prend la parole, les résolutions suivantes sont mises aux voix :

PREMIERE DECISION :

Pour cette période, le chiffre d'affaires net s'élève à **100 489.00 €** et fait apparaître un résultat bénéficiaire comptable de **1 487.00 €**

CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITE

DEUXIEME DECISION :

L'assemblée approuve les propositions relatives à l'affectation du résultat, et décide d'affecter ce résultat au compte **report à nouveau créditeur de 1 487.00 €**.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITE

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale après avoir entendu la lecture du rapport du gérant sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce approuve les termes de ce rapport et constate qu'il n'existe pas de telles conventions.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITE

Des décisions qui précèdent, il a été établi le présent procès-verbal, signé par l'actionnaire unique et consigné sur le registre de ses décisions.

M. Anis Sofiane AZIZANE



Désignation de l'entreprise										A CODE SERVICE										Néant ☐ *																			
Adresse de l'entreprise										11 RUE GASTON ISRAEL 95880 ENGHIEEN-LES-BAINS																													
SIRET										9187032400017																													
Durée de l'exercice en nombre de mois *										17										Durée de l'exercice précédent *																			
																				Exercice N clos le 31/12/2023																			
ACTIF										Brut 1										Amortissements-Provisions 2										Net 3									
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles		Fonds commercial *		010				012																														
			Autres *		014				016																														
	Immobilisations corporelles *				028		1 700		030		596		1 104																										
	Immobilisations financières * (1)				040		800		042				800																										
	Total I (5)				044		2 500		048		596		1 904																										
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050				052																															
		Marchandises *		060				062																															
	Avances et acomptes versés sur commandes				064				066																														
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *		068		17 972		070				17 972																											
		Autres * (3)		072		1 851		074				1 851																											
	Valeurs mobilières de placement				080				082																														
	Disponibilités				084		220		086				220																										
	Charges constatées d'avance *				092				094																														
	Total II				096		20 043		098				20 043																										
	Total général (I + II)				110		22 543		112		596		21 948																										
PASSIF																				Exercice N 1 NET																			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *				120								1 000																										
	Écarts de réévaluation				124																																		
	Réserve légale				126																																		
	Réserves réglementées *				130																																		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)				131				)		132																												
	Report à nouveau				134																																		
	Résultat de l'exercice				136								1 487																										
	Subventions d'investissement				137																																		
	Provisions réglementées				140																																		
	Total I				142								2 487																										
Provisions pour risques et charges				Total II		154																																	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées				156								2 994																										
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164																																		
	Fournisseurs et comptes rattachés *				166								5 850																										
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA)				169		5 848		)		172		7 511																										
	Comptes courants d'associés				173								3 105																										
	Autres dettes				175																																		
	Produits constatés d'avance				174																																		
	Total III				176								19 460																										
Total général (I + II + III)				180								21 948																											
RENOUVOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193				(4)		Dont dettes à plus d'un an		195																												
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197				(5)		Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *		182		2 500																										
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199						Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *		184																												
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD																																							

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise A CODE SERVICE

Néant ☐ *

A – RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé
au titre de l'IR

018

Exercice N clos le
13/11/2023

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		dont export et livraisons intracommunautaires	209		210	
	Production vendue	Biens		215		214	
		Services *		217		218	100 489
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)					222	
	Production immobilisée *					224	
	Subventions d'exploitations reçues					226	
	Autres produits					230	778
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)					232	101 267
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234	
	Variation de stocks (marchandises) *					236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					240	
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : – mobilier : – immobilier :)					242	90 837
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)			243		244	149
	Rémunérations du personnel *					250	6 976
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252	941
	Dotations aux amortissements *					254	596
	dont amortissement du fonds de commerces					255	
	Dotations aux provisions					256	
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles			259		262	8
			260				
Total des charges d'exploitation (II)					264	99 507	

1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)						270	1 759
Produits financiers	(III)	280		Charges financières	(V)	294	10
Produits exceptionnels	(IV)					290	
Charges exceptionnelles (VI)	(dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D))				347	348	
Impôt sur les bénéfices *	(VII)					306	262

2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII) 310 1 487

B – RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2 312 1 487 314

Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316					
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles				318					
	Provisions non déductibles *				322					
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)				324	262				
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPC	248					
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		(	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 <i>sexies</i> D)	249	)	251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998					
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999					
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							997		
	Entreprises nouvelles (44. <i>sexies</i>)	986		ZFU-TE (44. <i>octies</i> A)	987			342		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. <i>septies</i>)	981		JEI (44. <i>sexies</i> A)	989					
	ZRD (44. <i>terdecies</i>)	127		ZRR (44. <i>quindecies</i>)	138					
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 <i>duodecies</i>)	991								
	ZFANG 44. <i>quaterdecies</i>	345		Investissements et souscriptions outre mer	344					
	Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 <i>sexdecies</i>)	992		Zone de développement prioritaire (44 <i>septdecies</i>)	993					
	Créance due au report en arrière du déficit				346			350		
	Déduction exceptionnelle (Art 39 <i>decies</i> A)	655		Déduction exceptionnelle (Art 39 <i>decies</i> A)	643					
	Déduction exceptionnelle (Art 39 <i>decies</i> B)	645		Déduction exceptionnelle (Art 39 <i>decies</i> C)	647					
	Déduction exceptionnelle (Art 39 <i>decies</i> D)	648		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art.39 <i>decies</i> E)	641					
	Déduction exceptionnelle (Art 39 <i>decies</i> F)	990		Déduction exceptionnelle (Art 39 <i>decies</i> G)	649					
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfices col. 1 Déficit col. 2							352	1 749	354
	Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356				
		Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat :							360	
	RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfices col. 1 Déficit col. 2							370	1 749	372

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)												Désignation de l'entreprise : A CODE SERVICE												Néant ☐ *	
I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice				Augmentations				Diminutions				Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice				Réévaluation légale *					
		ACTIF IMMOBILISÉ																		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice					
Immobilisations incorporelles		Fonds commercial		400				402				404				406									
		Autres		410				412				414				416									
Immobilisations corporelles		Terrains		420				422				424				426									
		Constructions		430				432				434				436									
		Installations techniques matériel et outillage industriels		440				442				444				446									
		Installations générales agencements divers		450				452				454				456									
		Matériel de transport		460				462				464				466									
		Autres immobilisations corporelles		470				472		1 700		474				476		1 700							
		Immobilisations financières		480				482		800		484				486		800							
		TOTAL		490				492		2 500		494				496		2 500							
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice				Augmentations : dotations de l'exercice				Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises				Montant des amortissements à la fin de l'exercice									
		IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES																							
		Fonds commercial		495				497				498				499									
		Autres immobilisations incorporelles		500				502				504				506									
Immobilisations corporelles		Terrains		510				512				514				516									
		Constructions		520				522				524				526									
		Installations techniques matériel et outillage industriels		530				532				534				536									
		Installations générales, agencements, aménagements divers		540				542				544				546									
		Matériel de transport		550				552				554				556									
		Autres immobilisations corporelles		560				562		596		564				566		596							
		TOTAL		570				572		596		574				576		596							
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)																					
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1		2		3		4		5															
		6		7		8		9		10															
Immobilisations		Valeur d'actif *		Amortissements *		Valeur résiduelle		Prix de cession *		Plus ou moins-values															
		①		②		③		④		Court terme *		Long terme													
										⑤		19 % ⑥		15 % ou 12,8 % ⑦		0 % ⑧									
1																									
2																									
3																									
4																									
5																									
6																									
7																									
8																									
9																									
10																									
TOTAL		578		580		582		584		586		581		587		589									
		Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾		579				Régularisations		590		583		594		595									
		TOTAL								596		585		597		599									

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES -
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Désignation de l'entreprise : A CODE SERVICE										Néant ☐ *	
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES											
A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice		
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires		600		602		604		606		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %		601		603		605		607		
	Autres provisions réglementées *		610		612		614		616		
Provisions pour risques et charges			620		622		624		626		
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations		630		632		634		636		
	Sur stocks et en cours		640		642		644		646		
	Sur clients et comptes rattachés		650		652		654		656		
	Autres provisions pour dépréciation		660		662		664		666		
TOTAL			680		682		684		686		
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES											
		Dotations		Reprises							
Fonds commercial	681		683								
Autres immobilisations incorporelles	700		705								
Terrains	710		715								
Constructions	720		725								
Inst. techniques mat. et outillage	730		735								
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745								
Matériel de transport	750		755								
Autres immobilisations corporelles	760		765								
TOTAL		770		775							
C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)											
1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes										
2											
3											
4											
5											
6											
7											
TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD										780	
II DÉFICITS REPORTABLES											
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			982								
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)			982 bis								
Nombres d'opérations sur l'exercice			982 ter								
Déficits imputés			983								
Déficits reportables			984								
Déficits de l'exercice			960								
Total des déficits restant à reporter			970								
III DIVERS											
Primes et cotisations complémentaires facultatives										381	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin										325	
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite										327	
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *										380	
dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS										326	
N° du centre de gestion agréé										388	
Montant de la TVA collectée										374	2 810
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)										378	2 441
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant										399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI										397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Désignation de l'entreprise:A.....CODE.....SERVICE.....										Néant ☐ *	
Exercice ouvert le: ..01./08./2022. et clos le:31./12./2023						Données en nombre de mois		1	7		
DÉCLARATION DES EFFECTIFS											
Effectif moyen du personnel * :								376	1,00		
Dont apprentis								657			
Dont handicapés								651			
Effectifs affectés à l'activité artisanale								861			
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE											
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE											
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises								108			
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées								118			
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante								119			
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges								105			
TOTAL 1								106			
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée											
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)								115			
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation								143			
Subventions d'exploitation reçues								113			
Variation positive des stocks								111			
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée								116			
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation								153			
TOTAL 2								144			
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾											
Achats								121			
Variation négative des stocks								145			
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances								125			
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois								146			
Taxes déductibles de la valeur ajoutée								133			
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)								148			
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée								128			
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois								135			
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante								150			
TOTAL 3								152			
IV - Valeur ajoutée produite											
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)								137			
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises											
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).								117			
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE											
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE											
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case								020			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)								022	Effectifs au sens de la CVAE *		
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)								026			
Période de référence								024	/ / / / / / / / / / / / / / / /		
Date de cessation								/ /	/ / / / / / / / / / / / / / / /		
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.											
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD au § déclaration des effectifs.											

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt



(1) Néant ☐ *

Exercice clos le31122023SIREN918703224

Dénomination de l'entrepriseA CODE SERVICE

Adresse (voie)11 RUE GASTON ISRAEL

Code postal95880VilleENGHIEN-LES-BAINS

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridiqueDénomination

N° SIREN (si société établie en France)% de détentionNb de parts ou actions

Adresse : N°Voie

Code PostalCommunePays

Forme juridiqueDénomination

N° SIREN (si société établie en France)% de détentionNb de parts ou actions

Adresse : N°Voie

Code PostalCommunePays

Forme juridiqueDénomination

N° SIREN (si société établie en France)% de détentionNb de parts ou actions

Adresse : N°Voie

Code PostalCommunePays

Forme juridiqueDénomination

N° SIREN (si société établie en France)% de détentionNb de parts ou actions

Adresse : N°Voie

Code PostalCommunePays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)MNom patronymiqueAZIZANEPrenom(s)Anis Sofiane

Nom marital% de détention100,00Nb de parts ou actions100

Naissance: Date04/06/1989N° Département92CommuneCOLOMBESPaysFRANCE

Adresse : N°2VoieRue du Désert aux Nuages

Code Postal95800CommuneCERGYPays

Titre (2)Nom patronymiquePrenom(s)

Nom marital% de détentionNb de parts ou actions

Naissance: DateN° DépartementCommunePays

Adresse : N°Voie

Code PostalCommunePays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.



N° 2065-SD
2024

Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)
Timbre à date du service

IMPOT SUR LES SOCIETES

Exercice ouvert le	01082022	et clos le	31122023	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société :			Adresse du siège social :		
A CODE SERVICE 11 RUE GASTON ISRAEL 95880 ENGHEN-LES-BAINS					
SIRET	9	1	8	7	0 3 2 2 4 0 0 0 1 7
Mél : acode-service@outlook.fr					
Adresse du principal établissement :			Ancienne adresse en cas de changement :		

RÉGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:					
SIRET					

B ACTIVITÉ					
Activités exercées			Enseignement de la conduite		
Si vous avez changé d'activité, cochez la case					

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)					
1. Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal		Déficit	
Bénéfice imposable à 15 %		1 749		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	
2. Plus-values		PV à long terme imposables à 15 %		PV exonérées (art. 238 quinquies)	
Autres PV imposables à 19 %		PV à long terme imposables à 0 %			
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations					
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A		Autres dispositifs	
Reprise d'entreprise en difficulté, art. 44 septies		Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 quaterdecies		Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies		Zone franche urbaine – Territoire entrepreneur, art. 44 octies A		Zone de revitalisation rurale, art. 44 quinquies	
Bassins d'emploi à redynamiser (art.44 duodecies)		Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies		Société d'investissement immobilier cotée	
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %			

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)					
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.					

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5 %					
F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %					

G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n°2065-SD)					
1. Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n°2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre					
2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée					
3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2 du CGI), cocher la case ci-contre					
4. Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer l'État de résidence et le numéro d'identification fiscal de l'entité du groupe qui souscrit la déclaration pays par pays					

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?					
OUI X NON					
Si oui, indication du logiciel utilisé					
SAGE GENERATION EXPERTS					

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr

S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:			Nom et adresse du conseil:		
Tél:			Tél: 0156271176		
OGA/OMGA			Identité du déclarant:		
Viseur conventionné			Date: 29042024		
(Cocher la case correspondante)			Lieu: ENGHEN-LES-BAINS		
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :			Qualité et nom du signataire: Président Anis Sofiane AZIZANE		
N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur conventionné			Signature :		
Examen de conformité fiscale (ECF)					
Prestataire :					

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

N° 2065 bis-SD
2024

Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)

I	RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS										
Montant global brut des distributions ⁽¹⁾			payées par la société elle-même		a	payées par un établissement chargé du service des titres			b		
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾								c			
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées								d			
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾								e			
								f			
								g			
								h			
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾								i			
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI								j			
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾								Total (a à h)			
J	RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)										
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; *SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants			Pour les SARL		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.						
			Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées:						
					à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6			
			Indemnités forfaitaires	Remboursements		Indemnités forfaitaires	Remboursements				
1			2	3	4	5	6	7	8		
Anis Sofiane AZIZANE Président			100								
2 Rue du Désert aux Nuages 95800 CERGY											
K	DIVERS										
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)											
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)											
L	CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION										
REMUNÉRATIONS			MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES			à 0 %		à 15 %		à 19 %	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)			MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice								
			MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice								
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)			MVLT réalisée au cours de l'exercice								
			MVLT restant à reporter								
M	CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DON										
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice											
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice											

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE _____ ou exercice

Désignation de l'entreprise _____ A CODE SERVICE _____

du 01/08/2022

Adresse 11 RUE GASTON ISRAEL 95880 ENGHIEEN-LES-BAINS

au 31/12/2023

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice 1

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLÈTE			
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice 6)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice 2)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice 3)	Valeur des avantages en nature (v. notice 4)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice 5)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice 7)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice 8)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
**								

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS

	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	76
Total	76

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice 1) :

Total des dépenses		Bénéfices imposables 9	
- de l'exercice . 2023 . . . (total col.9 + total col.10) 10	76	- de l'exercice . 2023 . . 10	
- de l'exercice précédent 10		- de l'exercice précédent 10	
Nom et qualité du signataire Anis Sofiane AZIZANE Président		À ENGHIEEN-LES-BAINS , le 29/04/2024 Signature,	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS CLOS LE 31/12/2023

Monsieur,

Conformément à la loi et aux dispositions des statuts de notre société, j'ai l'honneur de vous présenter mon rapport sur les opérations de l'exercice clos le 31/12/2023 ainsi que sur les comptes annuels dudit exercice soumis aujourd'hui à votre approbation.

PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Je vous précise que les états financiers qui vous sont présentés ne comporte aucune modification en ce qui concerne la présentation des comptes et les méthodes d'évaluation.

EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Nos efforts vont porter sur le développement du chiffre d'affaires, à la maîtrise des charges afin de consolider la situation nette de notre société. RENSEIGNEMENTS COMPTABLES ET FINANCIERS

Chiffre d'affaires	100 489.00 €
Autres produits	778.00 €
Produits d'exploitation	101 267.00 €
Charges d'exploitation	99 507.00 €
Résultat d'exploitation	1 759.00 €
Charges financières	10.00 €
Charges d'exceptionnelles	0.00 €
Produits exceptionnels	0.00 €
Impôts sur les sociétés	262.00 €
Résultat fiscal	1 487.00 €
Réintégrations diverses	0.00 €
Impôts et taxes non déductibles	262.00 €
Résultat Comptable	1 749.00 €

APPROBATION DES COMPTES ET QUITUS A LA GERANCE

Au cours de cette assemblée, vous aurez à approuver les comptes et à donner s'il y a lieu, quitus à sa gestion.

CONCLUSION

Des présentations du rapport qui précède, il a été établi le présent rapport de gestion, signé par l'actionnaire unique et consigné sur le registre de ses décisions.

Le Président

